

La règle n'est pas un but en soi

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Communication P](#), [Culture de Vie](#), [Eglise universelle](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 2 mai 2016



Mgr **Olivier de Germai**, évêque d'Ajaccio donne à [La Nef](#) son analyse d'*Amoris Laetitia*.

Extraits :



"[...] Avec son style à lui, le pape **François** se situe dans la lignée de ses prédécesseurs. Il demande par exemple que soit redécouvert le message d'*Humanae Vitae* et s'appuie sur les catéchèses de **Jean-Paul II**. Selon moi, la nouveauté ne se situe pas tant sur le contenu du message que sur la façon de le présenter. Depuis *Familiaris consortio*, les divorces se sont multipliés et banalisés. Le souci du pape n'est pas simplement de redire le projet de Dieu sur le mariage mais, à l'image de Jésus qui est venu pour les pécheurs et non pour les justes, de rejoindre ceux qui ne le vivent pas encore. En tant qu'évêque, ce texte est pour moi une invitation à repenser la pastorale familiale, et je dirais même la pastorale en général. En quoi notre attitude de pasteurs favorise-t-elle une croissance morale et spirituelle ? Un gendarme est là pour faire respecter la loi, un pasteur est là pour faire des disciples ; la nuance est importante.

Les textes du Magistère sont censés éclaircir une question, or là il semble que la question de la communion des divorcés remariés n'est pas clairement tranchée : pensez-vous qu'il y a là une ambiguïté qui mériterait d'être levée ? Et vous-même, y voyez-vous une porte ouverte à la communion de certains divorcés remariés ?

Sur ce point la question n'est pas tranchée, mais Pierre a parlé. Il ne s'agit donc pas maintenant de se demander qui a gagné – encore moins de profiter de ce « flou » pour tirer le texte à soi – mais de chercher à comprendre l'intention du Saint-Père et voir comment la mettre en œuvre. La non-réponse à la question que vous évoquez est selon moi voulue et assumée. Le pape nous dit que nous ne devons pas nous dédouaner d'un travail de discernement en nous reposant sur une norme qui s'appliquerait indistinctement à toutes les situations. Il ne remet pas en question la discipline de l'Église mais il nous interroge sur la façon de la mettre en œuvre. Selon lui, le pasteur ne doit pas rechercher avant tout une conformité extérieure à une règle, mais la croissance des personnes vers « la plénitude du plan de Dieu ». La règle n'est pas un but en soi, elle est un moyen pour avancer sur le chemin de l'Évangile. Si elle décourage et fait fuir, elle ne joue plus son rôle. C'est ainsi que le pape reprend l'idée de gradualité évoquée par saint Jean-Paul II. Accompagner une personne sur un chemin de

conversion doit prendre en compte les conditionnements qui retardent la mise en œuvre des exigences de l'Évangile tout en favorisant l'accueil de la grâce. L'orientation que nous donne le Saint-Père peut nous déstabiliser, et elle n'est pas sans risque. Mal comprise, elle peut, comme il le dit lui-même, nous faire tomber dans une « casuistique insupportable ». À nous de l'accueillir dans une vraie fidélité à l'Église.

Ces controverses en font oublier la famille : que faire aujourd'hui pour la défendre, la renforcer ?

Les familles chrétiennes qui vivent la joie de l'Évangile sont les meilleures ambassadrices du projet de Dieu sur la famille. La priorité pour l'Église est donc d'aider ceux qui sont unis par le sacrement du mariage à répondre à leur vocation qui est de fonder une famille véritablement chrétienne."